



Licenciement oral puis accusation d'absence

Par **WinokurC**, le **01/05/2014** à **12:52**

Bonjour,

Tout d'abord merci par avance de vos réponses et désolée pour le roman à venir.

Je suis salariée en CDI à temps plein depuis 2 ans. Depuis quelques mois il y a une entente très relative entre mon employeur et moi et il y a une semaine, il m'a convoquée pendant mes heures de travail car il m'accusait d'une faute (dont il n'a aucune preuve et dont la gravité est vraiment minime.)

Mon employeur m'a dit que c'était là la fin de notre collaboration et ensuite proposé deux types de licenciement : faute lourde ou bien abandon de poste, mais malgré ses menaces et comme il ne s'agissait pas de la réalité j'ai refusé un abandon de poste.

A la fin de l'entretien, il a repris mes outils de travail (clef des locaux, caisse etc) afin que je ne puisse plus accéder au locaux de mon commerce pour effectuer mon travail. Il m'a ensuite dit de rentrer chez moi et que je recevrai mon recommandé de licenciement prochainement à mon domicile. Je n'ai eu aucune attestation, et il n'y a eu aucun témoin de cet entretien.

Je ne me suis donc pas présentée à mon lieu de travail depuis ce jour; j'ai pris contact avec la Cgt, avec qui j'ai envoyé un recommandé qui résumait notre entretien et qui demandait une rupture conventionnelle de contrat car le licenciement pour faute lourde n'était pas justifié et que ça fait plusieurs mois que mon employeur essaye de me faire démissionner (il me retire mes tâches de travail, discrimination, avertissements abusifs etc).

Sans aucune nouvelle de mon entreprise pendant une semaine, j'ai reçu hier un recommandé qui m'accuse de ne pas être venue travailler depuis l'entretien (!!!). J'ai donc contacté mon employeur en lui demandant des explications et il a répondu qu'il ne m'avait jamais licenciée !!

Que dois-je faire ? J'hésite à me présenter à son bureau accompagnée d'un témoin pour essayer de récupérer les clefs de mon commerce et reprendre mon emploi, mais j'ai peur qu'il m'accuse de ne pas être venue me présenter plus tôt; ou bien dois-je attendre un nouveau courrier ?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **13:10**

Bonjour,

Il faudrait savoir sous quelle forme l'employeur vous a transmis cette convocation...
Je ne comprends pas comment on a pu vous conseiller de demander une rupture conventionnelle alors que le climat était conflictuel au lieu de plutôt relater ce qui s'était passé et d'indiquer à l'employeur que vous vous teniez à sa disposition à votre domicile...
Vous n'aviez aucune preuve à ce stade que le licenciement serait pour faute lourde ou même simplement grave ou simplement pour cause réelle et sérieuse ou d'autre part en mise à pied conservatoire...
Effectivement, je pense que la meilleure solution serait de vous présenter à votre travail car l'employeur pourrait prendre tout son temps pour engager une procédure s'il ne l'a pas encore initiée...

Par **WinokurC**, le **01/05/2014** à **13:23**

Bonjour,

Merci de votre réponse; la convocation a cet entretien m'a été donnée en mains propres 1 semaine avant. Il s'agissait d'un "entretien disciplinaire au cours duquel mon employeur disait envisager un licenciement".

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **16:31**

Donc vous aviez la possibilité de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation et apparemment, vous ne l'avez pas fait...
Il aurait fallu exiger un écrit de l'employeur pour ne plus venir travailler mais vous pourriez prétendre aussi que l'employeur a refusé depuis votre présence sur votre lieu de travail en vous ayant repris les clés et il faudrait savoir si vous avez un document concernant l'arrêté de caisse mais s'il n'avait pas eu lieu, il ne manquerait pas de vous le réclamer...